

Aux Masters du Massif des Vosges,

Ces derniers temps des informations, positives et négatives circulent sur différents sites. Je pense que je vous dois quelques explications suite aux évènements niveau fédéral.

Patrice ARNOULD, Responsable de la Commission des Masters Alpins niveau national, a convoqué, pour le 12 septembre 2010 à St JORIOZ près d'Annecy, les délégués régionaux à une réunion de travail suite aux directives données par Philippe DELOR, Président de la Commission Nationale des Coureurs à Statuts Particuliers / FFS.

Une réécriture du règlement des Masters étant à l'ordre du jour, avec, un sujet prioritaire : l'existence et la justification de la « Carte Masters France » qui posent de réels problèmes statutaires. Michel LARCHEY a fait circuler ses informations par mails dans différents comités, dont le nôtre, même intervention parfois constructive mais plus souvent polémique lors de la dernière réunion départementale qui a eu lieu le 17 septembre 2010.

Le 25 septembre 2010, je suis reparti pour Annecy sur convocation de la FFS via CRMVS.

Ordre du jour: lignes directrices et budgétaires, nouveau cadre de fonctionnement du secteur Masters Alpins suivi de la désignation d'un nouveau responsable et de son équipe qui animera ce secteur.

Des propositions ont été présentées par le président sortant, Patrice ARNOULD puis par Monsieur Hervé SEIGLE également candidat avec dans son équipe Michel LARCHEY.

Cette réunion dirigée par Philippe DELOR, en présence de Michel VION, Président de la FFS, que je remercie pour ses interventions visant à éviter toutes dérives lors d'échanges d'idées nous a permis d'élire le nouveau Responsable des Masters en toute sérénité.

Ont voté, sept représentants régionaux, dont un avec un pouvoir.

Patrice ARNOULD a été réélu responsable de la commission des Masters par huit voix, soit à l'unanimité.

Après la première réunion du bureau, le règlement sera mis à jour et des informations complémentaires vous seront données.

BANZET Richard

Responsable de la Commission Masters du CRMVS.